SYNDICAT MIXTE
PARC ROUTIER
DE LA RÉUNION

Syndicat mixte du
Parc Routier de la Réunion
13 allée Maureau – Z .I. du Chaudron
97490 Sainte Clotilde

COMITE SYNDICAL DU PARC ROUTIER DE LA REUNION
19 octobre 2021

Compte-rendu de séance

Participants :

- Membres présents :

- M Jacques TECHER – Président du CS
- Mme Virginie GOBALOU EBRAMPOULLE– 1ere vice-présidente du CS (en visioconférence)
- M Dominique GONTHIER – 2ème vice-président du CS
- M Fabrice HOARAU- Conseiller régional
- M Patrice BOULEVART - Conseiller régional
- M Jean François PAYET – Conseiller départemental
- M Patrick BEGUE – Membre du Conseil d'Administration du SDIS (en visioconférence)

- Autres participants :

- M Michel MASSAIN - directeur général des services du SMPRR (DGS)
- Mme Hélène BRO - directrice adjointe du SMPRR (DA)
- M Dimitri STARK – Département
- M Gilles PLAY – Département

Le quorum est atteint, la séance est ouverte par le Doyen d'âge : monsieur Jean-François PAYET.

Ordre du jour :

1- Délibération relative à l'élection du Président et des Vice-Présidents.
2- Délibération relative à la délégation d'attributions au Président.
3- Délibération relative à l'élection du représentant à la Société Publique Locale Horizon Réunion.
4- Délibération relative à l'élection de la Commission d'Appel d'Offre.
5- Délibération relative à la mise en place d'une indemnité pour le Président et le premier Vice-Président.

I. Election du Président et des Vice-Présidents

Monsieur Jean-François PAYET fait un appel de candidature pour la Présidence du Comité Syndical.

Monsieur Patrice BOULEVART propose et soutient la candidature de monsieur Jacques TECHER.

Monsieur TECHER pose sa candidature.

Chaque délégué après appel de son nom vote, monsieur Jacques TECHER a obtenu la majorité absolue, le Président est immédiatement installé. Monsieur le Président adresse ses remerciements au bureau et un message à l'ensemble du SMPRR sur la continuité du travail avec des valeurs de confiance et de concertation.

Le Président propose de procéder à l'élection des vice-présidents, il fait appel à candidature pour le poste de 1er vice-président : madame Virginie GOBALOU EBRAMPOULLE, conseillère régionale se présente. Après vote de l'ensemble des délégués, madame Virginie GOBALOU EBRAMPOULLE obtient la majorité absolue et est élue première vice-présidente.

Puis, le Président fait appel à candidature pour le poste de 2ème vice-président : monsieur Dominique GONTHIER, conseiller départemental se présente. Après vote de l'ensemble des délégués, monsieur Dominique GONTHIER obtient la majorité absolue et est élu deuxième vice-président.

II. Délégation d'attributions au Président

Le Président rappelle que l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certains points. Ces délégations sont accordées au Président en matière de finances, de commande publique, en matière juridique et patrimoniale

Le comité syndical émet un avis favorable, la délibération est adoptée à l'unanimité.

III. Election du représentant à la SPL HORIZON REUNION

La Société publique Locale HORIZON REUNION accompagne les collectivités locales actionnaire dans le développement de projets concrets aux enjeux énergétiques. Compte tenu du changement de la composition du Comité Syndical, il convient de désigner un nouveau représentant du SMPRR au sein de la SPL.

Monsieur le Président propose la candidature de monsieur Fabrice HOARAU, conseiller régional.

Le comité syndical émet un avis favorable, monsieur Fabrice HOARAU est désigné comme représentant du SMPRR à la SPL HORIZON REUNION.

IV. Election de la CAO

Monsieur le Président rappelle que la Commission d'Appel d'Offre est composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante et qui délibère dans le cadre de marchés publics. Compte tenu du renouvellement du Comité Syndical, il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle commission d'appel d'offres.

Conformément à l'article L2721-27 du CGCT, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, une seule liste étant proposée :
Présidence : Jacques TECHER

Titulaires :	**Suppléants :**
1 Patrice BOULEVART	1 Wilfrid BERTILE
2 Fabrice HOARAU	2 Axel VIENNE
3 Virginie GOBALOU	3 Evelyne CORBIERE
4 Jean-François PAYET	4 Dominique GONTHIER
5 Patrick BEGUE	5 Sophie ARZAL

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la composition de la CAO.

V. Mise en place d'une indemnité pour le Président et le premier Vice-Président

Le Président rappelle que les indemnités des élus visent à compenser les frais que ces derniers engagent au service de leur collectivité ou établissement. Le SMPRR est assimilé à une population de 10 000 à 19 999 habitants. Ainsi, l'indemnité maximale pouvant être accordée au Président est de 10,83% de l'indice brut maximal de la fonction publique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

A la fin de la séance, une présentation des activités du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion a été réalisée par le Directeur Général des Service comportant une présentation générale et une présentation plus détaillée de chaque service.

Fait à Sainte Clotilde, le 26 octobre 2021

Le Président du syndicat mixte
du Parc Routier de la Réunion
Jacques TECHER